

Renforcement des organisations de petits pêcheurs dans le Pacifique : effets obtenus et enseignements tirés dans la région

Joelle Albert, Maria Sapatu-Kennar et Jeffrey Kinch¹

(avec les contributions des participants à l'atelier de capitalisation sur les organisations de pêcheurs).

Le travail collectif fait partie de l'organisation socioculturelle de nombreux pays insulaires océaniques. À l'échelle de l'Océanie, de nombreux groupes de personnes travaillent ensemble au sein du secteur des pêches, de manière formelle comme informelle. Ces collaborations permettent d'œuvrer à des objectifs communs dans l'intérêt mutuel des parties concernées. Ces dernières années, on assiste à une vague de créations d'organisations liées aux pêches, dont l'objectif est d'améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, de mettre en place un système organisé pour la collaboration avec les services nationaux des pêches, et de tirer parti du soutien apporté au développement et à la gestion des pêches.

Partenariats entre la FAO et les Fidji, Palau, le Samoa, Tuvalu et Vanuatu

Afin de permettre aux organisations de pêcheurs d'être plus fonctionnelles et efficaces, et de devenir des partenaires incontournables dans l'élaboration des programmes du secteur h'lieutique et des secteurs connexes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a travaillé en partenariat avec certains pays insulaires océaniques dans le cadre du projet *Cartographie et caractérisation des pêcheurs et des organisations de travailleurs de la pêche*. Ce projet a été mis en œuvre dans cinq pays insulaires océaniques : les Fidji, Palau, le Samoa, Tuvalu et Vanuatu. Il s'est déroulé en deux phases : la première phase visait avant tout à analyser le contexte au sein duquel évoluent les organisations de pêcheurs dans les cinq pays insulaires océaniques, ainsi que les cadres législatifs qui régissent les organisations enregistrées, tandis que la deuxième phase était axée sur la fourniture d'un soutien ciblé.

Diagnostic de situation des organisations de pêcheurs

Les évaluations initiales des organisations de pêcheurs, qui portaient sur leur fonction, leurs objectifs, leur fonctionnement et leurs services, leur statut et leurs besoins en matière de capacités, visaient à cerner les différents contextes dans lesquels évoluent ces organisations dans les cinq pays insulaires océaniques. Celles-ci ont été réalisées par des partenaires dans les pays en collaboration avec des membres des organisations de pêcheurs concernées, en utilisant un outil de diagnostic spécialement conçu pour le projet. Au total, 47 organisations de pêcheurs ont participé à ces évaluations. En outre, des rapports nationaux de diagnostic sur les organisations de pêcheurs, comprenant un résumé de la législation relative à l'enregistrement de ces organisations, ont été établis après analyse des conclusions. Ils renferment des recommandations clés visant à aider les services nationaux des pêches à renforcer

les organisations de pêcheurs sur leur territoire. Des directives régionales pour le renforcement des organisations de pêcheurs ont également été élaborées à l'issue de l'examen des informations disponibles et des résultats des évaluations.

Différences et points communs entre les organisations de pêcheurs

Le diagnostic a montré la diversité des profils des organisations de pêcheurs au sein des pays insulaires océaniques et d'un pays à l'autre pour ce qui est de la taille (de moins de cinq membres à plus de 300) et de la couverture géographique (un village, plusieurs villages ou l'île tout entière). La fonction et les ambitions des organisations de pêcheurs allaient de la mise en place d'une collaboration pour le bien commun à l'amélioration de la gestion des pêches, de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, en passant par la génération de recettes en accroissant l'accès aux marchés. Les organisations de pêcheurs évaluées se trouvaient à différents stades de développement, de sorte que les services qu'elles fournissaient à leurs membres étaient variés. Les organisations plus développées étaient généralement établies de façon officielle, enregistrées comme association ou coopérative, et proposaient à leurs membres des services tels que la fourniture de glace ou d'installations pour entreposer le poisson, la location d'embarcations, la commercialisation du poisson et, dans une moindre mesure, la transformation du poisson. Les organisations informelles ou récemment créées étaient le plus souvent des collectifs de personnes travaillant ensemble et offrant peu de services à leurs membres, si ce n'est des installations pour entreposer le poisson

Figure 1 : Formation dispensée par le Co-operative College of Fiji, aux Fidji.



¹ Auteur principal à contacter : Jeffrey.Kinch@fao.org

ou la vente de glace, ces services s'accompagnant souvent de la fourniture de matériel (p. ex., congélateurs solaires/coffres) par le biais d'une aide extérieure.

Le diagnostic a également permis de mettre en évidence des points communs entre ces organisations au niveau de leur fonctionnement et de leurs capacités et compétences de gestion. Dans la plupart des organisations de pêcheurs évaluées, il convient de renforcer notamment les compétences en gestion financière, en tenue de registres, en gestion d'entreprise et en encadrement. De fait, une grande partie des 47 organisations de pêcheurs ayant fait l'objet d'un diagnostic ont indiqué qu'elles possédaient des compétences limitées ou partielles en gestion financière (98 %), en gestion des petites entreprises (85 %), en tenue de registres (82 %) et en encadrement (68 %).

Élaboration de modules de formation

La gestion financière, la tenue de registres, la gouvernance et la gestion d'entreprise sont des compétences fondamentales, qui peuvent rendre les organisations de pêcheurs plus fonctionnelles et efficaces. Elles sortent toutefois du champ des connaissances classique des agents des pêches, et il existe peu de programmes de formation axés sur les pêches dans ces domaines en Océanie. Des modules de formation sur la pêche à petite échelle ont donc été élaborés pour renforcer les capacités des organisations de pêcheurs, en partenariat avec le ministère des Pêches et le ministère du Commerce, des Coopératives, des Petites et moyennes entreprises et de la Communication (MTC SMEC) des Fidji. Ces modules de formation couvrent la gouvernance, la prestation de services, la gestion financière, la planification d'activités et la commercialisation, c'est-à-dire les principaux domaines dans lesquels des besoins ont été recensés lors du diagnostic. Bien qu'ils soient axés sur les coopératives et adaptés au contexte fidjien, ces modules sont à la disposition de tous et peuvent être obtenus auprès du MTC SMEC.

Renforcement des capacités des coopératives aux Fidji

Lors de la deuxième phase du projet, l'objectif premier a été d'apporter une aide ciblée aux organisations de pêcheurs en fonction des priorités, de la situation, des besoins et du contexte du pays insulaire océanien concerné. Aux Fidji, les activités ont été axées sur le renforcement des capacités par la formation. À l'aide des modules de formation élaborés, le Co-operative College of Fiji a formé 363 participants provenant de 12 communautés de pêcheurs, qui avaient été sélectionnées par le ministère fidjien des Pêches (Figure 1). À l'issue de cette formation, qui a porté ses fruits, huit coopératives de pêcheurs se sont enregistrées et de nombreux autres participants ont manifesté leur intérêt pour ce mode de fonctionnement. La collaboration encouragée entre le ministère fidjien des Pêches et le MTC SMEC, première du genre, montre l'importance de forger des partenariats intersectoriels pour obtenir des effets collectifs.

Feuille de route de la Tautai Samoa Association

Au Samoa, la Tautai Samoa Association a bénéficié d'un soutien pour l'élaboration de sa feuille de route dans le cadre du projet. La Tautai Samoa Association est un groupe de pêcheurs qui exploite une flottille nationale de catamarans appelés « alia ». La feuille de route, qui couvre la période 2023-2026, énonce l'intention de l'Association de gérer et développer ses activités de manière durable, dans une démarche visant à garantir la prospérité de ses membres, ainsi qu'à contribuer à la sécurité alimentaire et à la croissance économique du Samoa. L'élaboration de cette feuille de route a marqué un tournant pour l'Association, étant donné que deux associations de pêcheurs (établies sur l'une et l'autre des deux îles principales, Savaii et Upolu) ont fusionné afin de pouvoir définir ensemble

Figure 2 : Participants à l'atelier régional sur les organisations de pêcheurs à Nadi (Fidji).



des stratégies qui orienteront leurs activités vers le maintien et le renforcement de la viabilité du secteur halieutique du Samoa. La feuille de route a été signée par le ministre des Pêches et de l'Agriculture, et présentée officiellement le 28 septembre 2023.

Amélioration de l'accès aux marchés à Vanuatu

La priorité de nombreuses organisations de pêcheurs à Vanuatu est de disposer d'un meilleur accès aux marchés et de réduire les pertes après capture. Étant donné que la plupart des organisations de pêcheurs se trouvent sur des îles éloignées et que les marchés se situent dans les centres provinciaux ou urbains, le maintien de la chaîne du froid est considéré comme essentiel pour avoir l'assurance de livrer un produit sûr et de bonne qualité aux marchés et aux consommateurs finaux. En partenariat avec le Service des pêches de Vanuatu, des congélateurs ont été fournis aux organisations de pêcheurs afin de leur permettre d'entreposer le poisson et de produire de la glace pour transporter leurs prises jusqu'aux marchés. En se fondant sur les conclusions du diagnostic de situation des organisations de pêcheurs, le Service des pêches de Vanuatu, en partenariat avec le ministère du Commerce et le ministère des Coopératives de Vanuatu, met actuellement au point des stratégies visant à renforcer et favoriser l'essor des organisations de pêcheurs.

Atelier de synthèse et recommandations

Le projet *Cartographie et caractérisation des pêcheurs et des organisations de travailleurs de la pêche* s'est conclu par un atelier de capitalisation sur les organisations de pêcheurs, qui s'est déroulé les 12 et 13 octobre 2023 aux Fidji. Cet atelier a rassemblé les pays insulaires océaniques ayant participé à la mise en œuvre du projet. Parmi les participants figuraient des représentants des services nationaux des pêches (Fidji et Samoa), des ministères du Commerce (MTCSMEC des Fidji – Co-operative College of Fiji, ministère de l'Industrie et ministère des Coopératives de Vanuatu), de la Communauté du Pacifique (CPS), de The Nature Conservancy (Palau) et de l'équipe principale du projet de la FAO (Figure 2).

Il a permis aux parties prenantes d'échanger leurs points de vue sur des aspects tels que la création des organisations, l'analyse des besoins en matière de capacités, le renforcement des capacités, et les stratégies de transposition à plus grande échelle visant à renforcer encore les organisations de pêcheurs en Océanie. Il ressort des principaux enseignements tirés par les pays insulaires océaniques participants en ce qui concerne la collaboration avec les organisations de pêcheurs que l'officialisation de ces organisations, notamment sous la forme de coopératives, favorise une plus grande reconnaissance publique, suscite chez les membres un intérêt direct à ce que les activités portent leurs fruits, et facilite l'accès à des financements, à des installations et à un soutien. Elle permet également aux pêcheurs d'être reconnus sur le plan juridique et de se faire entendre dans les processus décisionnels liés à la réglementation et aux politiques sur les pêches. En outre, le soutien continu en matière de renforcement des capacités fourni par les pouvoirs publics et les organisations partenaires (dans le cadre de partenariats intersectoriels) est indispensable pour renforcer sans cesse les

compétences et les capacités dans des domaines tels que la transformation du poisson, les pratiques de pêche durables, la gestion financière et la gestion des petites entreprises.

Parmi les recommandations communes qui contribueraient à atténuer une partie des difficultés rencontrées figurent la généralisation de la collecte de données sur les pêches au sein des organisations de pêcheurs ; un soutien permanent pour le renforcement des capacités, en particulier dans les domaines de la direction d'organisations et de l'entrepreneuriat ; l'adoption d'approches inclusives et collectives pour les partenariats ; la mise en place de programmes d'échange entre les coopératives afin de favoriser le partage d'expériences ; la recherche de mécanismes de financement durables adaptés permettant de soutenir les organisations de pêcheurs et de veiller à ce qu'ils conservent le contrôle de leurs activités ; et l'amélioration de l'accès aux infrastructures, aux installations et aux marchés.

Héritage du projet

Bien que le projet soit terminé, le processus d'établissement et de renforcement des organisations de pêcheurs en Océanie en est encore à ses balbutiements. Les partenariats forgés au cours de la mise en œuvre du projet, de même que les enseignements tirés et les expériences acquises, ont fait ressortir la nécessité d'un soutien permanent visant à renforcer les capacités des organisations de pêcheurs en fonction de leurs besoins, qui évoluent à mesure qu'elles se développent. Des mesures collectives, une communication claire et ouverte, et la reconnaissance de leurs réalisations permettront aux organisations de pêcheurs d'être plus solides et efficaces, et contribueront au bien-être des Océaniques et à l'exploitation durable des ressources marines.

Contributions

Les enseignements tirés du projet et les recommandations résumées dans cet article sont le résultat de l'atelier de capitalisation sur les organisations de pêcheurs organisé aux Fidji en octobre 2023. Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur contribution à l'atelier et à la mise en œuvre du projet : Serafina Ah Fook, George Amos, Tevita Apulu, Ajay Arudere, Lameko Asora, Neelam Bhan, Beniamine Bulilivuka, Betsy Charlie, Lindsay Chapman, Sylvester Diake, Sammy James, Faizal Khan, Dean Kloulechad, Victoria Mauvae, Zafiar Naaz, Kolinio Naivalu, Tomasi Peckham, Neomai Ravutu, Ateca Rounds, Mike Savins, Anne-Maree Schwarz, Fabio Siksei, William Sokimi, Saimoni Tauvoli, Jessica Tasale, Autalavou Taua, Sapeti Tiitii, Katangateman Tokabwebwe, Senele Tualualei, Yvonne Ueda, Mere Vere, Leintz Vusilai, Kuini Waqasavou et Joanne Young.